

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 21 mai 2024

Délibération N° DE_2024_035_TER

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	12	13
Date de la convocation : 17/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Lucie BONICEL représentée par Christelle FOLCHER

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Julie DELES, Olivier MALACHANNE, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Fabienne PUCHERAL MOLINES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Amendes de police 2024

Monsieur le maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose, en conséquence, de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations suivantes :

- Enlèvement et évacuation de blocs de granit situés entre VC 1 et VC de la Barthe
HT: 5.000,00 € (TTC: 6.000,00 €)
- Aménagement visant à améliorer la sécurité des piétons : fourniture de 20 panneaux de signalisation routière limite 30km/h
HT: 2.620,60 € (TTC: 3144,72 €)

Montant total des opérations : HT 7.620,60 € / TTC: 9.144,72 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE les opérations prévues et autorise monsieur le maire à déposer un dossier auprès du Département pour bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police.**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MAURIN
Date de transmission de l'acte: 03/07/2024
Président de séance
Date de réception de l'AR: 03/07/2024

Fabienne PUCHERAL MOLINES
Secrétaire de séance

048-200057594-DE_2024_035_TER-DE



DE_2024_035_TER